

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 41 (1984)
Heft: 9

Rubrik: Page du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ecrivez-nous!

Avez-vous une remarque à faire au sujet de la revue? Ecrivez-nous! Quelque chose à suggérer? Nous en serons heureux! Avez-vous un problème touchant à un aspect quelconque du sport que vous pratiquez et pensez-vous que nous puissions vous aider à le résoudre? Faites-nous en part! S'il présente un intérêt de portée suffisamment générale, nous vous répondrons par ma plume ou par celle d'un spécialiste si la question est trop spécifique! (Y.J.)

Qualification

M. William Fringeli
Entraîneur
2822 Courroux

Lors des derniers championnats de Suisse d'athlétisme, à Zofingue, les organisateurs ont introduit, pour la première fois, des épreuves de qualification dans les concours. Pour ce faire, la manifestation a dû être additionnée d'un jour: le vendredi après-midi. Je trouve que c'est trop! Dans les sauts, surtout, il me semble bien que les points négatifs l'emportent sur les aspects positifs: tension nerveuse accrue, risques de blessures, fatigue... Pourriez-vous analyser cette option, sous un angle général, dans un prochain numéro de MACOLIN?

Réponse

Pour analyser dans ses détails le choix de la Fédération suisse d'athlétisme (FSA) d'introduire des épreuves de qualification dans le cadre des championnats nationaux, il faudrait écrire un article entier. Ce n'est pas le rôle de MACOLIN, ce sujet étant spécifique d'une fédération. Je vous remercie tout de même de la confiance que vous faites à notre revue et, comme j'ai suivi moi-même ces championnats de très près, je vais me permettre de vous donner mon avis à ce sujet. Qu'on le veuille ou non, un championnat est la réunion des meilleurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on fixe des «minima» pour y accéder. Plus la manifestation est importante, plus ceux-ci sont sévères (voir, participation aux Jeux olympiques). Malgré cette première «sélection», bon nombre de concurrents ne sont pas mûrs pour prétendre décrocher une médaille. Ce n'est qu'en luttant et en s'engageant à fond qu'ils parviendront à s'approcher, petit à petit, des

places d'honneur. Je considère, pour ma part, l'épreuve de qualification comme une preuve de qualité. Or, la qualité de champion veut qu'il puisse s'imposer partout et dans n'importe quelles conditions. Il peut y avoir échec, certes. Cela fait partie du jeu! Au-delà des championnats nationaux, il y a les grandes confrontations internationales. Partout, que ce soit au niveau continental, au niveau mondial ou à celui des Jeux olympiques, les participants doivent franchir le cap des qualifications avant d'accéder aux concours principaux. Je suis donc persuadé que la FSA a fait un bon choix et que Zofingue aura été, pour tous les athlètes de concours, un utile apprentissage. Une seule chose pourrait prêter à discussion, semble-t-il: celle des limites imposées. A mon avis, elles étaient généralement trop basses, pratiquement tous les athlètes présents les ayant dépassées. On dit fréquemment que les représentants helvétiques aux compétitions internationales sont frappés d'un grand défaut: celui de manquer de volonté, de confiance et d'enthousiasme, de ne pas être suffisamment aguerris aussi. Voilà une façon de remédier à ce défaut, cette prise de position étant tout à fait personnelle et n'engageant que moi! (Y.J.)



Radio-sport ne désarme pas!

M. François Artigas
Radio-sport
Boîte postale 577
F-75827 Paris Cedex 17

Je reçois toujours avec autant de plaisir votre revue MACOLIN. Malheureusement, notre radio n'ayant pas encore d'existence légale, je ne peux la faire connaître comme je le voudrais et croyez bien que je le regrette. Connaissant le très grand intérêt que vous portez, depuis plusieurs années,

à notre projet de radio sportive à vocation éducative et de service, je vous informe que deux petits pas en avant viennent à nouveau d'être faits. Il s'agit d'abord d'une question écrite que M. Jean Briane, Député de l'Aveyron, vient de poser au Secrétaire d'Etat à la Communication, question dont voici un bref extrait: «Cette station aurait vocation de diffuser des émissions éducatives et de service et elle répondrait ainsi, semble-t-il, à l'attente d'une population désireuse d'une information plus complète et détaillée en ce domaine, à l'heure d'une très large vulgarisation de la pratique sportive et d'une information tendant à se focaliser sur les grands exploits et les vedettes au détriment de nombreux sports moins populaires et pourtant tout aussi dignes d'attention. Ceci dit, le gouvernement entend-il donner une suite favorable au projet proposé en cette année symbolique pour le sport, car année olympique et année du 90e anniversaire du discours de Pierre de Coubertin à la Sorbonne...?»

Le second point concerne une intervention de M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial du budget «Temps libre, jeunesse et sports». Il dit: «...les promoteurs du projet d'une radio à vocation sportive militent depuis neuf ans pour sa réalisation. Il est clair que, depuis les récentes déclarations du Président de la République sur l'accès des radios privées à la publicité, celles qui bénéficieraient de cet avantage après avoir choisi le statut de société commerciale ne seront plus subventionnées par l'Etat. L'économie ainsi réalisée ne devrait-elle pas permettre d'aider plus substantiellement les radios associatives et de financer des projets de programmes thématiques, comme Radio-sport, qui deviendrait d'ailleurs «Fréquence-sport» dans le cadre de «Radio-France», renonçant, ainsi, au statut de radio privée initialement prévu?»

Il semble que cette nouvelle formule devrait faire avancer les choses. Savez-vous, à cet égard, qu'un an de fonctionnement de ce nouveau programme dans le cadre de Radio-France reviendrait moins cher à la collectivité que la «folle» nuit du dernier France-Angleterre de football?...

Réponse

Vos efforts sont suivis de près par bon nombre de lecteurs suisses, et les responsables du département des sports de la Société suisse de radiodiffusion en sont!... Merci, Monsieur Artigas! (Y.J.) ■